APPORT ANNUEL 2001-2002

Roméo et Juliette

Grand Théâtre
de Québec

Québec

103-03621/

SOMMAIRE

2 Lettre à la Ministre

3 Message du président

4 Conseil d'administration

5 Rapport de la directrice générale

6 Synthèse de la programmation

7 Spectacles et autres activités

12 Rapport de la direction

13 Rapport du vérificateur

21 Immobilisations

22 Effectif et personnel régulier

23 Commanditaires

24 Code d'éthique et de déontologie

Rédaction
Michel Côté

Graphisme et infographie de la couverture
Cossette Communication-Marketing

Graphisme et infographie des pages intérieures
Pouliot Guay, graphistes

Impression
Imprimerie CPL

Photographie (sauf indication contraire)
Louise Leblanc

LETTRE À LA MINISTRE

Québec, le 25 novembre 2002

Madame Diane Lemieux
Ministre d'État à la Culture
et aux Communications
225, Grande Allée Est
Québec (Québec)
G1R 5G5

Madame la Ministre,

Conformément à la *Loi sur la Société du Grand Théâtre de Québec* (L.R.Q., chapitre S-14.01), je suis heureux de vous présenter, au nom des membres de la Société, le rapport annuel ainsi que les états financiers de l'exercice s'étant terminé le 31 août 2002.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le président du conseil d'administration,

Adélard Guillemette

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Mes dix premiers mois à la présidence du conseil d'administration du Grand Théâtre de Québec m'ont fourni l'occasion de constater, de l'intérieur, les raisons expliquant la renommée, acquise au fil des ans, dont jouit notre institution, tant au sein du milieu culturel que de la population en général.

D'ailleurs, le dynamisme de la Société a été particulièrement souligné en septembre 2001 par les membres de la Commission de la culture sur la Place des Arts de Montréal et le Grand Théâtre de Québec. Les témoignages alors recueillis ont permis de tracer le portrait d'une société qui a multiplié les initiatives et les efforts d'imagination pour remplir sa mission culturelle, dans le cadre des budgets qui lui étaient consentis.

La saison 2001-2002 témoigne de ces efforts avec la présentation notamment d'un large éventail de spectacles de qualité. En effet, ni élitiste ni populiste, mais plutôt équilibrée et d'un naturel rassembleur, la programmation offerte reflète toutes les tendances des arts de la scène, d'où son succès indéniable, même sur le plan financier.

L'enjeu premier du Grand Théâtre, qui se trouve au centre de sa mission et au cœur de ses préoccupations, consiste toujours à offrir une programmation diversifiée et de qualité. Notre institution entend consolider son rôle de diffuseur majeur afin d'assurer le plein rayonnement de l'ensemble des disciplines des arts de la scène auprès d'un public varié, en accord avec les orientations données à cet égard par la ministre d'État à la Culture et aux Communications, madame Diane Lemieux, que nous remercions de son soutien constant.

Pour continuer à jouer ce rôle de premier plan et ainsi stimuler l'activité culturelle dans la région de la capitale nationale, le Grand Théâtre doit pouvoir également relever les défis que pose la démographie et répondre à l'exigence d'accroître sa fréquentation tout en renouvelant les publics, en misant tant sur la diversité de l'offre que sur la mise à niveau constante des outils technologiques. C'est dans cette lignée que s'inscrit la deuxième phase des travaux de rénovation, de plus en plus pressants, de la salle Octave-Crémazie.

Au cours de cet exercice, le conseil d'administration du Grand Théâtre a adopté des orientations stratégiques qui, tout en plaidant pour la continuité, souhaitent intensifier le rôle de la Société comme instrument de démocratisation culturelle. À cette fin, le Grand Théâtre veut offrir une programmation diversifiée et de qualité, tout en misant sur **l'accessibilité**, favoriser l'accroissement de la clientèle avec une emphase particulière sur le **renouvellement des publics** et, enfin, maintenir un **haut niveau de services à la clientèle**, tant à l'interne pour nos organismes résidents qu'auprès du grand public. Ces orientations alimenteront le plan de développement stratégique 2002-2006, ce qui permettra au Grand Théâtre de remplir sa mission avec encore plus d'efficacité.

Dans cette foulée, nous entendons renforcer notre partenariat avec nos organismes résidents – l'Orchestre symphonique de Québec, l'Opéra de Québec, le Théâtre du Trident et le Club musical de Québec – que nous tenons à remercier ici pour leur apport considérable à la renommée du Grand Théâtre. Nous continuerons aussi à entretenir des liens étroits avec les producteurs et autres intervenants culturels de la capitale nationale et de l'ensemble du Québec. Ainsi, nous souhaitons intensifier notre collaboration établie de longue date avec le Festival d'été de Québec, la Bourse RIDEAU, le Festival Images du Nouveau Monde et le Festival international du film de Québec, tout comme nous souhaiterions collaborer de nouveau à des événements comme *Les FrancoFolies sur la route*.

Enfin, je voudrais rendre hommage à mon prédécesseur, Me P.-Michel Bouchard, dont les neuf années à la présidence ont été particulièrement fertiles. Son attachement au Grand Théâtre fut remarquable, tout comme celui des autres membres sortants du conseil d'administration dont je tiens à saluer le dévouement : mesdames Paule D. Houle et France-Carole Deschamps de même que messieurs Gilles Gilbert et Jean-Pierre Vézina.

Il m'est très agréable de remercier, en terminant, tout le personnel du Grand Théâtre de Québec et les membres de la direction qui sont le ferment de la vitalité de cette institution. Ces remerciements s'adressent également à tous mes collègues du conseil d'administration. Notre engagement à tous est le plus sûr garant de l'avenir du Grand Théâtre.

Le président,

Adélard Guillemette

CONSEIL D'ADMINISTRATION

°/°°/°°°

Monsieur Adélard Guillemette
Président
Retraité

°

Madame Madeleine Nadeau
Vice-présidente
Directrice
Service de la formation continue
et service aux entreprises
Collège François-Xavier Garneau

°

Madame Danyelle Bédard
Secrétaire
Directrice au développement
de l'offre entreprises
Fédération des caisses Desjardins
du Québec

Madame Ghila Daoust
Administratrice copropriétaire
Les Floralies Jouvence inc.

Me François G. Fortier
Associé
Fortier et Associés

Madame Marie-Thérèse Fortin
Comédienne
Directrice artistique
Théâtre du Trident

°°

Monsieur Jean Jolin
Retraité

°°

Me Stéphane Labrie
Avocat associé
Langlois Kronström Desjardins

°°°

Monsieur Alain Lemay
Architecte associé
Lemay Michaud Architecture Design

Au cours de l'exercice 2001-2002, le conseil d'administration a siégé à huit reprises, alors que le comité exécutif a également tenu séance à huit occasions. Quant au comité de vérification, il s'est réuni trois fois.

Me P.-Michel Bouchard a présidé le conseil d'administration de la Société jusqu'au 29 janvier 2002. Les mandats de mesdames Paule D. Houle et France-Carole Deschamps ainsi que ceux de messieurs Gilles Gilbert et Jean-Pierre Vézina se sont également terminés à cette date.

Mesdames Marie-Thérèse Fortin et Madeleine Nadeau ainsi que monsieur Adélard Guillemette, Me François G. Fortier et monsieur Alain Lemay ont été nommés au conseil par le gouvernement du Québec le 30 janvier 2002.

° Comité exécutif

°° Comité de vérification

°°° Comité de retraite

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Au cours de la saison 2001-2002, la célèbre expression « Que le spectacle continue ! » a pris tout son sens. En effet, l'industrie culturelle a subi le contrecoup des événements du 11 septembre, le Grand Théâtre n'y échappant évidemment pas au cours de l'automne. C'est donc 283 787 spectateurs qui ont fréquenté le Grand Théâtre, soit une très légère diminution de 2 % par rapport à la saison précédente. Le nombre total de représentations, 333, comparativement à celui de l'exercice précédent, 340, a quelque peu diminué. Le taux d'assistance moyen a atteint 80,9 % à la salle Louis-Fréchette, tandis qu'il était de 77 % à la salle Octave-Crémazie.

Par ailleurs, cette saison se solde par un excédent des produits sur les charges de 605 016 $. Ce bilan positif s'explique principalement par une décision de la Commission municipale de Québec modifiant le mode de taxation municipal et scolaire de la Société. Cette modification entraîne une diminution de la subvention de fonctionnement du Grand Théâtre.

En matière de programmation, les créneaux habituels ont été bien exploités, comme l'indique la synthèse figurant en page 6. L'Orchestre symphonique de Québec, le Théâtre du Trident, le Club musical de Québec, l'Opéra de Québec et les Grands Explorateurs ont prouvé encore une fois la richesse et la complémentarité de leurs spectacles respectifs en offrant 208 représentations.

Parmi les incontournables de la saison, citons la comédie musicale *Roméo et Juliette* – plus de 28 500 spectateurs en 16 représentations –, *Le Barbier de Séville*, *Antigone*, *Lord of the Dance*, Lara Fabian, Stéphane Rousseau, Martin Matte, Radu Lupu et Ben Heppner.

Pour notre saison de danse, nous avions invité des compagnies québécoises et des troupes étrangères. Ainsi, les Grands Ballets Canadiens de Montréal ont présenté *Carmen* et *Casse-Noisette*, qui a fait salle comble. O Vertigo a conquis Québec avec *Luna*. De Philadelphie, Rennie Harris Puremovement a fait sensation avec son hip-hop. Dans le cadre de l'événement France au Québec / la saison, on a pu admirer *Et après on verra bien…*, une proposition des compagnies Anomalie et Hendrick Van Der Zee, et *La Danse du temps*, une création du Ballet Atlantique-Régine Chopinot.

Cette année encore, nous avons rempli adéquatement notre mandat de producteur polyvalent en élaborant une programmation étoffée. Autant des artistes étrangers comme Daran, Mike Stern et Anne Roumanoff que des interprètes québécois, bien connus ou en voie d'émergence, comme Robert Charlebois, Michel Pagliaro, Alain Caron, Renée Claude, Patrick Norman, Dorothée Berryman, Les Respectables, le Cirque Éloize, Bet.e & Stef, Jorane, Fred Fortin, Stephen Barry, Martin Deschamps, Louis-José Houde, Patrick Groulx, Nadine Thouin, Jerry Snell et Nucleair Jet ont illustré notre soutien actif à la création. Nous persistons à croire que la diversité des tendances ne peut qu'enrichir l'expression artistique.

Fruit d'une triple association entre le Carrefour mondial de l'accordéon, les Arts de la scène de Montmagny et le Grand Théâtre, le spectacle intitulé *Le Tour du monde en accordéon* – soit Laudat Dubanton de la France, Youri et Ludmila Fedorov d'Ukraine et Matapat du Québec – a été offert en sélection officielle à la Bourse RIDEAU.

Pour les *Journées de la culture*, nous avons proposé des activités gratuites qui ont su combler les attentes.

Comme le maillage des arts et des affaires nous tient à cœur depuis toujours, nous entretenons d'étroites relations d'affaires avec les partenaires suivants : Ford, Les Ailes de la Mode, Alex Coulombe ltée, le Groupe Restos Plaisirs, Perrier, la Brasserie Molson, Kraft et Charton-Hobbs.

D'autre part, notre performant service de la billetterie, en plein essor, a contribué au succès d'événements prestigieux comme les Floralies de Québec, le spectacle *Varekai* du Cirque du Soleil, les Feux Loto-Québec, le Challenge Bell et le Festival d'été de Québec. Précisons que notre site, www.grandtheatre.qc.ca, est de plus en plus fréquenté. Les amateurs de spectacles semblent bien priser l'achat de billets en ligne.

Au chapitre des relations de travail, deux conventions ont été renouvelées : les placeurs et les ouvreuses ainsi que le personnel de soutien jouissent ainsi de nouvelles conditions de travail. Mentionnons également le départ à la retraite du relationniste Bernard Pelchat après une trentaine d'années au service du Grand Théâtre. Chapeau !

Chers collaborateurs, partenaires d'affaires, membres du conseil d'administration et du personnel, artistes et public, je termine en vous disant merci, du fond du cœur. Votre appui quotidien demeure des plus précieux.

La directrice générale,

Francine Grégoire

SYNTHÈSE DE LA PROGRAMMATION

Salle Louis-Fréchette

	Nombre de spectacles	Nombre de représentations	Nombre de spectateurs	Pourcentage d'assistance	Productions, présentations ou coprésentations de la Société
Opéra	3	12	20 317	96,28	–
Comédie musicale	1	16	28 574	96,20	–
Concerts symphoniques	22	39	52 862	83,34	–
Récitals et concerts classiques	12	12	17 692	79,85	–
Danse	7	14	20 119	77,97	10
Variétés	16	24	27 194	75,77	11
Ciné-conférences	7	33	37 386	60,09	–
Cinéma	1	1	1 323	90,06	–
Exercices pédagogiques	3	3	5 374	98,11	–
Fonctions privées	9	9	9 768	97,21	–
Jeune public	3	3	3 710	82,44	–

Salle Octave-Crémazie

Théâtre	10	121	46 898	76,30	1
Variétés	11	15	5 223	67,09	15
Fonctions privées	4	4	1 681	88,80	–
Jeune public	1	7	3 236	89,76	–
Portes ouvertes	1	1	500	–	1

Fréquentation par salle

	Assistance totale	Nombre de représentations	Pourcentage d'assistance	Productions, présentations ou coprésentations de la Société
Louis-Fréchette	224 319	166	80,90	21
Octave-Crémazie	57 538	148	76,99	17
Sous-total	**281 857**	**314**	–	**38**
Foyer de la salle Louis-Fréchette	1 930	19	36,40	17
Total	**283 787**	**333**	–	**55**

Nombre de jours d'utilisation par salle

	Louis-Fréchette	Octave-Crémazie	Foyers
Pour les représentations[1]	149	136	19
Pour les montages, démontages ou répétitions	66	64	–
Total	**215**	**200**	**19**

[1] Il y a parfois deux représentations le même jour.

YOAV TALMI ET L'OSQ

MATAPAT

MIKE STERN

SPECTACLES ET AUTRES ACTIVITÉS

MUSIQUE SYMPHONIQUE

Avec 39 concerts, dont huit matinées symphoniques, qui ont réuni 52 862 mélomanes à la salle Louis-Fréchette, l'Orchestre symphonique de Québec a interprété les plus belles pages du répertoire. Son directeur musical et artistique, Yoav Talmi, est monté sur le podium pour quatorze de ces concerts, y compris celui où il a pris place au piano pour l'hommage-marathon au divin Mozart. Il a dirigé de beaux doublés avec les pianistes Louis Lortie et Joseph Kalichstein, le violoniste Olivier Charlier et le Chœur symphonique, ainsi qu'avec les orchestres du Conservatoire de musique de Québec et de la Faculté de musique de l'université Laval, où la contralto Marie-Nicole Lemieux était la soliste invitée. Il était également au pupitre pour trois concerts où la soprano Donna Brown, la mezzo-soprano Michelle Sutton, le ténor Colin Balzer et le baryton-basse Thomas Goerz étaient les têtes d'affiche. Stéphane Laforest à six occasions, Edmon Colomer, Klauspeter Seibel, Stephan Sanderling, Doron Salomon, Jaime Laredo, également violoniste, JoAnn Falletta et Gilles Ouellet ont aussi agi comme chefs invités. La soprano Karina Gauvin, les pianistes Jacynthe Riverin et Stephan Vladar, la violoniste Juliette Kang, le violoncelliste Yegor Dyachkov, le guitariste Alvaro Pierri, le bluesman Bob Walsh, l'Ensemble Romulo Larrea et la chanteuse de tango Verónica Larc, l'Ensemble Répercussion et le groupe Jeans & Classics ont aussi fait partie de la programmation proposée.

Donnés par l'OSQ sous la direction de Stéphane Laforest le dimanche à 14 h, trois Concerts-Famille – dont l'un avec la soprano Natalie Choquette – ont été à l'affiche. Huit matinées symphoniques ont également eu lieu : quatre en novembre avec le chef Laforest, le clarinettiste Stéphane Lafontaine et l'animatrice-comédienne Véronika Makdissi-Warren et quatre autres en février, avec le chef Jean-Marie Zeitouni, l'animateur André Papillon, la comédienne Sylvie Cantin et le comiste Pierre-Antoine Tremblay.

Enfin, Gilles Auger a assumé la direction musicale de trois concerts de l'Orchestre du Conservatoire de musique de Québec.

RÉCITALS ET CONCERTS

Depuis 110 ans déjà, le Club musical de Québec a accueilli un grand nombre de récitalistes et de chambristes faisant partie du panthéon musical. En 2001-2002, il n'a pas dérogé à cette règle. Le légendaire pianiste roumain Radu Lupu, le sensationnel ténor canadien Ben Heppner en compagnie du pianiste Craig Rutenberg, le jeune violoncelliste Jian Wang accompagné au piano par Ning-Wu Du, les pianistes Marc-André Hamelin, Krystian Zimerman et André Laplante ainsi que le Wiener KlavierTrio, le Quatuor Arthur-LeBlanc et la soprano Donna Brown y ont exécuté des classiques du genre.

Les Violons du Roy ont donné trois concerts ici en 2001-2002. En décembre, ils ont offert, avec la Chapelle de Québec, le *Messiah* de Hændel, en février la *Messe en si mineur* de Johann Sebastian Bach et, en mai, un concert de gala avec le pianiste Robert Levin.

L'Harmonie des Cascades de Beauport et le Chœur de Québec ont proposé un concert intitulé *Noël en chœurs et en harmonie*. En juin, la Société musicale Le Mouvement Vivaldi a convié des centaines de violonistes qui ont participé au *Concert de l'an 2002*.

JORANE

SÉBASTIEN PLANTE DES RESPECTABLES ET MICHEL PAGLIARO

ROBERT CHARLEBOIS

SPECTACLES ET AUTRES ACTIVITÉS

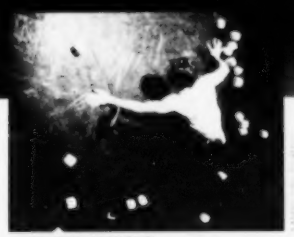

COMPAGNIE ANOMALIE

STÉPHANE ROUSSEAU

ROMÉO ET JULIETTE

THÉÂTRE

Directrice artistique du Théâtre du Trident, la comédienne Marie-Thérèse Fortin a imaginé une saison sous l'inépuisable thème de l'amour en choisissant quatre pièces du répertoire et une création récente. La tragédie *Antigone* de Sophocle, texte français de Jacques Lacarrière et mise en scène de Brigitte Haentjens, a vu briller Évelyne Rompré et Jack Robitaille. L'incontournable Wajdi Mouawad a réactualisé *Les Trois Sœurs* – ici Lise Castonguay, Marie Gignac et Anne-Marie Olivier –, ce drame d'Anton Tchekhov offert dans une traduction d'Anne-Catherine Lebeau et présenté à Limoges en septembre 2002. À sa première mise en scène au Trident, Marie Gignac a monté la comédie *L'Officier de la garde* de Ferenc Molnár, mettant en vedette Marie-Thérèse Fortin et Alain Zouvi. André Brassard a assumé la mise en scène d'un Marivaux, *La Double Inconstance*, spectacle en tournée dans 15 villes du Québec à l'automne 2002. Pour *Le Chien*, un drame de Jean Marc Dalpé, on avait confié la mise en scène à Patric Saucier, également une première pour ce dernier au Trident. Pierre-François Legendre a excellé dans cette pièce.

Par ailleurs, les Lundis Trident ont fourni l'occasion d'assister à la mise en lecture de quatre pièces : *Le Bruit des camions dans la nuit* de Martin Pouliot, *Toilette de soirée* de Richard Thériault, *Au bout du fil* d'Évelyne De La Chenelière et *Le Blue Bayou, la maison de l'étalon* de Reynald Robinson.

En février, 25 mécènes – un record ! – provenant du monde des affaires de la région ont défendu les nombreux rôles de la distribution au cours de la sixième activité bénéfice annuelle du Trident, *Mes scènes d'amour*, mise en scène par Bertrand Alain.

En collaboration avec le Grand Théâtre, le 6e Carrefour international de théâtre de Québec a présenté à trois reprises chacune les pièces *Mann ist Mann* de Bertolt Brecht, mise en scène de Thomas Ostermeier, et *Petit Pierre* de Suzanne Lebeau, dont la mise en scène était de Gervais Gaudreault.

Des matinées scolaires en octobre ont marqué le retour de *L'Histoire de l'oie* de Michel Marc Bouchard, mise en scène par Daniel Meilleur, après dix années de tournée et de succès à travers le monde, avec la distribution originale : Yves Dagenais, Alain Fournier et Patricia Lœper. En soirée, cette présentation des Gros Becs était précédée du projet intitulé *Les Sculptures vivantes*.

Les Prix d'excellence Michel Tremblay ont donné lieu à deux représentations d'une pièce sur la tolérance, *Le Cri du miroir*.

OPÉRA

L'Opéra de Québec a monté trois brillantes productions lyriques, qui ont intéressé plus de 20 000 personnes en douze représentations. À sa huitième saison en tant que directeur artistique et musical, Bernard Labadie a d'abord joué d'audace en programmant *Hänsel et Gretel* – œuvre d'une fraîche inspiration populaire – du compositeur allemand Engelbert Humperdinck. *Don Giovanni* de Wolfgang Amadeus Mozart et *Le Barbier de Séville* de Gioacchino Rossini ont constitué les valeurs sûres de cette saison couronnée de succès. La générale de chacun de ces opéras a vu un total de 3 710 élèves du secondaire s'initier à l'art lyrique.

DANSE

Pour sa quatorzième saison de danse, le Grand Théâtre a encore bien rempli son mandat de producteur en invitant des artistes d'ici et d'ailleurs. De retour, Les Grands Ballets Canadiens de Montréal ont proposé *Carmen* de la jeune chorégraphe néerlandaise Didy Veldman et leur classique *Casse-Noisette*, durant cinq représentations à guichets fermés. O Vertigo a exécuté avec brio la plus récente chorégraphie de Ginette Laurin, *Luna*. En provenance directe des rues de Philadelphie, Rennie Harris Puremovement a captivé le jeune auditoire avec sa danse hip-hop sur fond de rap et de poésie urbaine. Dans le cadre de l'événement France au Québec / la saison, on a pu assister à deux spectacles étonnants : *Et après on verra bien…*, une proposition des compagnies Anomalie et Hendrick

THE MUSICAL BOX

CIRQUE ÉLOIZE

ANNIE ROUMANOFF

SPECTACLES ET AUTRES ACTIVITÉS

L'OFFICIER DE LA GARDE

DOROTHÉE BERRYMAN

RENNIE HARRIS PUREMOVEMENT

BET.E & STEF

Van Der Zee, et – en collaboration avec le Centre chorégraphique La Rotonde – *La Danse du temps*, une création du Ballet Atlantique-Régine Chopinot. Le spectacle pluridisciplinaire *Cash* de la compagnie Snell Thouin Project Physical Theatre, dans lequel évoluaient entre autres le comédien-chanteur Jerry Snell et la danseuse Nadine Thouin, a été présenté à la salle Octave-Crémazie.

Quatre représentations du célébrissime *Lord of the Dance* de l'Irlandais Michael Flatley ont complété ce tour d'horizon du monde de la danse.

CHANSON ET VARIÉTÉS

Quelque 32 400 amateurs de chanson et de variétés ont pu voir l'un ou l'autre de leurs artistes préférés parmi la quarantaine qui ont foulé les planches des scènes du Grand Théâtre. Lara Fabian, les humoristes Stéphane Rousseau, Martin Matte et Patrick Huard, Jean Leloup, The Tea Party, Stefie Shock, Kermess, Helmut Lotti et son acolyte Michael Junior, The Kry et son rock chrétien, ainsi que le *10th Mountain Division Band* de Fort Drum, New York et le 43e Régiment d'infanterie de Lille, à l'occasion du 4e Festival international de musiques militaires de Québec, ont choyé le public.

En tant que producteur de spectacles, nos efforts ont essentiellement porté sur la présentation de chanteurs et de musiciens québécois. Robert Charlebois, Michel Pagliaro, Les Respectables et Nucleair Jet, ces trois derniers dans le cadre des *FrancoFolies sur la route*, le Cirque Éloize et le groupe The Musical Box – deux représentations du spectacle *Selling England By The Pound* de Genesis – ont donc varié la programmation à la salle Louis-Fréchette. Patrick Norman en solo, Dorothée Berryman, Pierre Calvé et Renée Claude y ont aussi chanté dans le cadre des Matinées du Grand Théâtre.

À la salle Octave-Crémazie, nous avons programmé des artistes de toutes les tendances : les jazzmen Mike Stern et Alain Caron, Daran, Fred Fortin en solo, Jorane, Les Chiens, Bet.e & Stef, le Stephen Barry Band et le guitariste Bob Brozman, Martin Deschamps, ainsi que les humoristes Anne Roumanoff, Louis-José Houde et Patrick Groulx. *Le Tour du monde en accordéon*, spectacle issu d'une association du Carrefour mondial de l'accordéon, des Arts de la scène de Montmagny et du Grand Théâtre, avait une saveur internationale avec Laudat Dubanton de la France, Youri et Ludmila Fedorov d'Ukraine et Matapat du Québec.

COMÉDIE MUSICALE

Roméo et Juliette a constitué l'événement artistique de la saison en tenant l'affiche du 5 au 21 juillet. Les 16 représentations ont été acclamées par 28 574 personnes. La popularité de cette création romantique de Gérard Presgurvic, d'après l'œuvre de William Shakespeare, a confirmé que l'été est devenu le moment idéal pour offrir de telles comédies musicales au Grand Théâtre. Il faut dire que la distribution de 29 artistes – onze rôles principaux, six doublures et douze danseurs et danseuses d'exception – avait déjà suscité, à elle seule, un immense intérêt. Ces perles ont été repêchées dans une mer de quelque 2 000(!) candidatures reçues à la suite du plus grand *casting* public jamais tenu au Québec et d'un casting professionnel également très couru. Amalgamant l'expérience des uns au véritable conte de fées qu'allaient vivre les autres, une distribution de rêve en a résulté : Hugo (Roméo), Ariane Gauthier (Juliette), Marie-Denise Pelletier (*nurse* de Juliette), Richard Groulx (frère Capulet), Matt Laurent (Benvolio), Manuel Tadros (prince de Vérone)… Que ce soit la musique de Presgurvic, la mise en scène et la chorégraphie de Jean Grand-Maître, les costumes de Dominique Borg, les décors d'Olivier Landreville ou les éclairages d'Yves Aucoin, absolument tout contribuait à créer l'atmosphère voulue.

BOB BROZMAN

CASSE-NOISETTE

ALAIN CARON

ANTIGONE

DARAN

LA DOUBLE INCONSTANCE

RENÉE CLAUDE

CINÉMA ET CINÉ-CONFÉRENCES

Les Grands Explorateurs et leurs images évocatrices ont fait rêver 37 386 personnes. Au cours de 33 séances, ce fidèle public a pu découvrir sur grand écran sept destinations et leurs caractéristiques : les beautés artistiques de l'Italie, le Viêt-nam et son réseau fluvial, la richesse culturelle de l'Autriche, la splendeur des Antilles françaises, l'Afrique du Sud en safari, les rigueurs de l'Antarctique et la capitale de l'Europe, Bruxelles.

Le Festival Images du Nouveau Monde a utilisé la salle Louis-Fréchette pour une troisième année consécutive, cette fois pour y projeter son film d'ouverture, *La Fuga*, du réalisateur argentin Eduardo Mignogna.

ÉVÉNEMENT SPÉCIAL

Le dimanche 30 septembre, 500 personnes ont participé à des activités gratuites à l'occasion des *Journées de la culture* décrétées par le gouvernement du Québec. Alors qu'à la salle Louis-Fréchette, les mélomanes ont assisté au *Zoo musical* de l'Orchestre symphonique de Québec, à la salle Octave-Crémazie, les baladeurs du dimanche ont écouté la lecture publique de la pièce *Des fraises en janvier* d'Évelyne De La Chenelière organisée par le Théâtre du Trident. Comme toujours, l'atelier de marionnettes du Théâtre de Sable a été populaire auprès des enfants. Deux jours auparavant, en prélude à cette journée culturelle, des écoliers du primaire avaient pris goût à leur visite guidée au cours de laquelle ils avaient pu explorer « l'envers du décor ». L'homme de théâtre Bertrand Alain avait animé cette visite avec talent.

ANIMATION

Perpétuant une tradition remontant à 1971, le Grand Théâtre a produit deux séries d'activités d'animation populaires et gratuites. Comme d'habitude, cinq Croissants-Musique ont été inscrits au calendrier : le Quatuor Bahtalo, la violoniste Mireille Proulx accompagnée par le pianiste John Sadowy, le duo formé de Jean-Claude Mirandette et Daniel Roy, les Petites Tounes et le chanteur-guitariste Gilles Parent. Onze mini-récitals – ceux, le même jour, de la hautboïste Sarah Legendre-Bilodeau et de la flûtiste Katia Durette ayant attiré la meilleure assistance – présentés par le Grand Théâtre en collaboration avec le Conservatoire de musique de Québec ont démontré le talent des élèves de cette pépinière d'interprètes professionnels.

L'Ensemble Stadaconé, une coproduction avec Via Musique, a proposé en juin un concert payant intitulé *L'Aventure en Nouvelle-France*, qui revalorisait le répertoire de nos ancêtres, interprété sur une panoplie d'instruments d'époque.

FRED FORTIN

LARA FABIAN

LAUDAT DUBANTON

MARTIN MATTE

MARTIN DESCHAMPS

PATRICK GROULX

PATRICK HUARD

SPECTACLES ET AUTRES ACTIVITÉS

FONCTIONS PRIVÉES

Grâce à leur confort et à leur équipement technique de pointe, les salles Louis-Fréchette et Octave-Crémazie se révèlent – l'une comme l'autre et selon leur jauge respective – le lieu idéal pour tenir de nombreuses activités à caractère privé.

En 2001-2002, ce fut le cas du spectacle de Luce Dufault au profit de la Fondation du Québec pour la recherche sur l'implant cochléaire. Mentionnons aussi *Scène de vie* – une soirée avec les Trois Ténors de l'humour – au profit de la Fondation canadienne Rêves d'enfants, *Abellissimo*, mettant en vedette le pianiste Richard Abel et 22 musiciens, cette fois au profit de la Fondation de Lanaudière, les auditions régionales pour *Roméo et Juliette* et le Festival en chanson de Petite-Vallée, des extraits de spectacles pour enfants dans le cadre de la Bourse RIDEAU, le souper de gala Les Homardises au profit de la Fondation Cité Joie (organisme venant en aide aux jeunes handicapés), le gala des prix Phénix de l'environnement, un récital du pianiste André Gagnon, la réunion provinciale des représentants de La Capitale services conseils, la cérémonie annuelle de l'engagement de l'ingénieur, le lancement de la saison et la soirée bénéfice du Théâtre du Trident ainsi que la fête de la reconnaissance de Portage et la graduation des élèves de l'école secondaire La Seigneurie de Beauport. Au foyer de la salle Louis-Fréchette, Jerry Snell a procédé au lancement de son disque *Cash*. La maison de disques Warner y a présenté ses nouvelles parutions de l'automne aux disquaires.

Enfin, une collecte de sang pour Héma-Québec a été organisée par les musiciens de l'OSQ en collaboration avec le Grand Théâtre.

ARTS VISUELS

Le comité de programmation de la galerie a choisi des exposants qui utilisaient des techniques et des matériaux des plus diversifiés. Les estampes de Manon Bourdon, les pastels de Pierre-Paul Langlois, les aquarelles de Gilles Matte, les dessins du peintre animalier François Pattee, les œuvres mixtes de Marie Rioux, François Desharnais et Sophie Dutil ainsi que les tableaux colorés de Marie-Hélène Lapointe ont animé la galerie.

Du 4 au 24 février, environ 80 élèves du primaire et du secondaire, provenant d'écoles de cinq municipalités de la région, ont aussi exposé leurs œuvres à la galerie au cours de l'exposition *Mon rêve*.

LOUIS-JOSÉ HOUDE

HANSEL ET GRETEL

PATRICK NORMAN

CARMEN

BALLET ATLANTIQUE-RÉGINE CHOPINOT

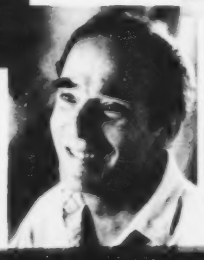
PIERRE CALVÉ

STEPHEN BARRY

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société du Grand Théâtre de Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration, qui doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société du Grand Théâtre de Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

La directrice générale,

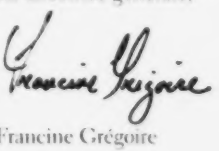

Francine Grégoire

Québec, le 30 octobre 2002

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale,

J'ai vérifié le bilan de la Société du Grand Théâtre de Québec au 31 août 2002 ainsi que l'état des résultats et de l'excédent et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 août 2002, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive de la modification apportée à la comptabilisation des subventions à recevoir relatives aux immobilisations et à leur maintien et expliquée à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,

Doris Paradis

Doris Paradis, CA

Québec, le 30 octobre 2002

RÉSULTATS ET EXCÉDENT

de l'exercice terminé le 31 août 2002

	2002	2001 (note 3)
PRODUITS		
Subventions du gouvernement du Québec (notes 4 et 5)	3 796 126 $	5 325 805 $
Gain sur règlement d'un litige (note 5)	827 604	–
Production et présentation de spectacles (note 6)	786 252	911 912
Billetterie	1 514 139	1 105 333
Location de salles	764 198	738 182
Services scéniques	794 960	809 453
Services à la clientèle	101 582	106 624
Stationnements	107 018	107 109
Intérêts	51 559	98 057
Autres	90 920	58 721
	8 834 358	9 261 196
CHARGES		
Production et présentation de spectacles (note 6)	896 223	931 426
Exploitation des guichets	1 243 168	865 861
Exploitation des salles	308 499	293 655
Services scéniques	1 124 330	1 154 382
Marketing	461 088	466 778
Services administratifs	633 307	639 579
Entretien et gardiennage	910 897	1 054 906
Électricité	368 293	366 331
Taxes municipales et scolaires	497 404	1 455 968
Intérêts sur la dette à long terme	679 900	834 966
Amortissement des immobilisations	1 106 233	1 125 004
	8 229 342	9 188 856
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	605 016	72 340
EXCÉDENT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	345 346	273 006
EXCÉDENT À LA FIN DE L'EXERCICE	**950 362 $**	345 346 $

BILAN

au 31 août 2002

	2002	2001
		(note 3)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	2 149 164 $	918 447 $
Dépôts à terme (note 7)	217 392	231 788
Débiteurs	433 928	409 450
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 8)	1 106 652	3 943 697
Stock de fournitures	97 373	93 661
Frais payés d'avance	188 599	475 049
	4 193 108	6 072 092
Encaisse réservée pour des constructions et réaménagements	100 719	183 065
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 8)	9 417 303	7 122 836
Immobilisations (note 9)	24 351 784	25 160 160
Frais reportés	33 101	22 513
	38 096 015 $	38 560 666 $
PASSIF		
À court terme		
Emprunts bancaires (note 10)	721 000 $	360 000 $
Dépôts – ventes de billets (note 11)	831 302	546 907
Fournisseurs et frais courus	1 100 894	779 975
Intérêts courus	297 876	424 441
Subventions reportées du gouvernement du Québec (note 12)	188 221	451 328
Revenus perçus d'avance	100 280	112 121
Versements sur la dette à long terme (note 13)	783 222	3 498 326
	4 022 795	6 173 098
Subventions reportées du gouvernement du Québec (note 12)	19 859 433	20 731 105
Dette à long terme (note 13)	8 641 855	6 689 547
	32 524 083	33 593 750
AVOIR		
Surplus d'apport (note 14)	4 621 570	4 621 570
Excédent	950 362	345 346
	5 571 932	4 966 916
	38 096 015 $	38 560 666 $

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Adélard Guillemette

Madeleine Nadeau

Madeleine Nadeau

RÉSULTATS ET EXCÉDENT

de l'exercice terminé le 31 août 2002

	2002	2001 (note 3)
PRODUITS		
Subventions du gouvernement du Québec (notes 4 et 5)	3 796 126 $	5 325 805 $
Gain sur règlement d'un litige (note 5)	827 604	–
Production et présentation de spectacles (note 6)	786 252	911 912
Billetterie	1 514 139	1 105 333
Location de salles	764 198	738 182
Services scéniques	794 960	809 453
Services à la clientèle	101 582	106 624
Stationnements	107 018	107 109
Intérêts	51 559	98 057
Autres	90 920	58 721
	8 834 358	9 261 196
CHARGES		
Production et présentation de spectacles (note 6)	896 223	931 426
Exploitation des guichets	1 243 168	865 861
Exploitation des salles	308 499	293 655
Services scéniques	1 124 330	1 154 382
Marketing	461 088	466 778
Services administratifs	633 307	639 579
Entretien et gardiennage	910 897	1 054 906
Électricité	368 293	366 331
Taxes municipales et scolaires	497 404	1 455 968
Intérêts sur la dette à long terme	679 900	834 966
Amortissement des immobilisations	1 106 233	1 125 004
	8 229 342	9 188 856
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	605 016	72 340
EXCÉDENT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	345 346	273 006
EXCÉDENT À LA FIN DE L'EXERCICE	**950 362 $**	345 346 $

BILAN

au 31 août 2002

	2002	2001 (note 3)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	2 149 164 $	918 447 $
Dépôts à terme (note 7)	217 392	231 788
Débiteurs	433 928	409 450
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 8)	1 106 652	3 943 697
Stock de fournitures	97 373	93 661
Frais payés d'avance	188 599	475 049
	4 193 108	6 072 092
Encaisse réservée pour des constructions et réaménagements	100 719	183 065
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 8)	9 417 303	7 122 836
Immobilisations (note 9)	24 351 784	25 160 160
Frais reportés	33 101	22 513
	38 096 015 $	38 560 666 $
PASSIF		
À court terme		
Emprunts bancaires (note 10)	721 000 $	360 000 $
Dépôts – ventes de billets (note 11)	831 302	546 907
Fournisseurs et frais courus	1 100 894	779 975
Intérêts courus	297 876	424 441
Subventions reportées du gouvernement du Québec (note 12)	188 221	451 328
Revenus perçus d'avance	100 280	112 121
Versements sur la dette à long terme (note 13)	783 222	3 498 326
	4 022 795	6 173 098
Subventions reportées du gouvernement du Québec (note 12)	19 859 433	20 731 105
Dette à long terme (note 13)	8 641 855	6 689 547
	32 524 083	33 593 750
AVOIR		
Surplus d'apport (note 14)	4 621 570	4 621 570
Excédent	950 362	345 346
	5 571 932	4 966 916
	38 096 015 $	38 560 666 $

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Adeland Guillemette

Madeleine Nadeau

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 août 2002

	2002	2001
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		(note 3)
Excédent des produits sur les charges	605 016 $	72 340 $
Ajustements pour :		
Amortissement des subventions reportées	(1 232 980)	(1 354 951)
Amortissement des immobilisations	1 106 233	1 125 004
Amortissement des frais reportés	8 561	8 983
	486 830	(148 624)
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Débiteurs	(24 478)	(19 064)
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	121 941	(1 082)
Stock de fournitures	(3 712)	(3 835)
Frais payés d'avance	286 450	(56 349)
Frais reportés	(19 149)	(11 725)
Dépôts – ventes de billets	284 395	(165 619)
Fournisseurs et frais courus	290 422	(532 964)
Intérêts courus	(126 565)	23 649
Subventions reportées du gouvernement du Québec	(263 107)	49 328
Revenus perçus d'avance	(11 841)	(42 756)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 021 186	(909 041)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Subventions du gouvernement du Québec reçues	781 945	608 237
Emprunts bancaires	361 000	(1 438 000)
Dette à long terme	2 735 529	2 605 624
Remboursement de la dette à long terme	(3 498 325)	(608 237)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	380 149	1 167 624
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Encaisse réservée pour des constructions et réaménagements	82 346	(115 181)
Acquisitions d'immobilisations	(267 360)	(332 456)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(185 014)	(447 637)
VARIATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	1 216 321	(189 054)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	1 150 235	1 339 289
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 15)	**2 366 556 $**	1 150 235 $

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 août 2002

	2002	2001
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		(note 3)
Excédent des produits sur les charges	605 016 $	72 340 $
Ajustements pour :		
Amortissement des subventions reportées	(1 232 980)	(1 354 951)
Amortissement des immobilisations	1 106 233	1 125 004
Amortissement des frais reportés	8 561	8 983
	486 830	(148 624)
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Débiteurs	(24 478)	(19 064)
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	121 941	(1 082)
Stock de fournitures	(3 712)	(3 835)
Frais payés d'avance	286 450	(56 349)
Frais reportés	(19 149)	(11 725)
Dépôts – ventes de billets	284 395	(165 619)
Fournisseurs et frais courus	290 422	(532 964)
Intérêts courus	(126 565)	23 649
Subventions reportées du gouvernement du Québec	(263 107)	49 328
Revenus perçus d'avance	(11 841)	(42 756)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 021 186	(909 041)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Subventions du gouvernement du Québec reçues	781 945	608 237
Emprunts bancaires	361 000	(1 438 000)
Dette à long terme	2 735 529	2 605 624
Remboursement de la dette à long terme	(3 498 325)	(608 237)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	380 149	1 167 624
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Encaisse réservée pour des constructions et réaménagements	82 346	(115 181)
Acquisitions d'immobilisations	(267 360)	(332 456)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(185 014)	(447 637)
VARIATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	1 216 321	(189 054)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	1 150 235	1 339 289
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 15)	**2 366 556 $**	1 150 235 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 août 2002

1. Constitution et fonctions

La Société du Grand Théâtre de Québec, personne morale au sens du Code civil, instituée en vertu de la *Loi sur la Société du Grand Théâtre de Québec* (L.R.Q., chapitre S-14.01), a pour objets d'exploiter une entreprise de diffusion des arts de la scène et d'administrer le Grand Théâtre de Québec ou tout autre établissement dont le gouvernement lui confie la gestion.

Ces activités ont particulièrement pour but de procurer un lieu de résidence aux organismes artistiques majeurs, de favoriser l'accessibilité aux diverses formes d'art de la scène et de promouvoir la vie artistique et culturelle au Québec.

En vertu de l'article 32 de sa loi constitutive, la Société finance ses activités par les sommes qu'elle reçoit et les crédits accordés annuellement à cette fin par le Parlement. Le surplus, s'il en est, est conservé par la Société à moins que le gouvernement n'en décide autrement.

La Société du Grand Théâtre de Québec a été reconnue comme un organisme de bienfaisance au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et elle est par conséquent admissible à l'exemption d'impôt prévue pour ces organismes.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Constatation des subventions

Les subventions affectées sont constatées à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations sont inscrites dans l'exercice au cours duquel la Société réalise les travaux ou a obtenu le financement à long terme donnant droit à ces subventions.

Stock de fournitures

Le stock de fournitures est évalué au coût.

Immobilisations

Le terrain et la bâtisse, acquis du gouvernement du Québec pour une valeur symbolique, sont comptabilisés selon l'évaluation municipale à la date d'acquisition. Les autres acquisitions sont comptabilisées au coût. Le coût comprend le matériel, la main-d'œuvre directe, les honoraires professionnels et les autres frais directs. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit :

Bâtisse	40 ans
Ajouts et réparations majeures à la bâtisse	15 ans
Équipement technique de scène	10 ans
Ameublement et équipement de bureau	5 ans
Équipement informatique	3 ans

Frais reportés

L'escompte et les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de la dette.

Dépenses de production et présentation de spectacles

Les dépenses de production et de présentation de spectacles présentent uniquement les coûts directs imputables aux productions. Les frais indirects relatifs aux productions sont présentés dans d'autres postes de dépenses.

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée au régime interentreprises à prestations déterminées gouvernemental compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. Modifications comptables

À compter du présent exercice, les subventions à recevoir relatives aux immobilisations et à leur maintien sont inscrites dans l'exercice au cours duquel la Société réalise les travaux ou a obtenu le financement à long terme donnant droit à ces subventions. Auparavant, la totalité des subventions à recevoir étaient inscrites au moment de leur autorisation par le gouvernement du Québec.

L'application rétroactive de cette modification n'a aucun effet sur les résultats et l'avoir net, mais elle vient diminuer les postes suivants des états financiers :

	2002	2001
Bilan	$	$
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	213 992	343 812
Subventions reportées du gouvernement du Québec	213 992	343 812

31 août 2002

4. Subventions du gouvernement du Québec

	2002	2001
Frais de fonctionnement	1 891 807 $	3 144 872 $
Intérêts sur la dette à long terme	671 339	825 982
Amortissement des subventions reportées du gouvernement du Québec	1 232 980	1 354 951
	3 796 126 $	5 325 805 $

Contrairement à certains organismes du gouvernement, la Société doit payer ses taxes municipales. De plus, en vertu de l'acte de cession de l'immeuble, la Société doit loger gratuitement le Conservatoire de musique de Québec. La subvention de fonctionnement tient compte de ces obligations particulières qui s'élèvent respectivement à 497 404 $ et 202 154 $ (2001 : 1 455 968 $ et 198 732 $).

Ce montant inclut une somme de 8 650 $ (2001 : 8 983 $) pour l'amortissement des frais reportés ainsi qu'une somme de 118 187 $ (2001 : 220 963 $) ayant servi à financer des charges de nature courante relatives au maintien des immobilisations. Ces charges se répartissent comme suit :

	2002	2001
Entretien et gardiennage	81 651 $	196 122 $
Services scéniques	36 536	24 841

5. Gain sur règlement d'un litige

En vertu d'une décision de la Commission municipale de Québec, le mode de taxation municipal et scolaire de la Société a été modifié, et ce, rétroactivement à l'année civile 2001. En contrepartie, la subvention du gouvernement du Québec a été révisée à la baisse d'un montant de 1 600 800 $.

Le gain résultant du règlement se détaille comme suit :

Modification du mode de taxation	1 673 155 $
Revenus d'intérêts	141 323
	1 814 478
Moins	
Diminution des taxes de l'exercice courant	(986 874)
	827 604 $

6. Opérations non monétaires

La Société effectue avec certains fournisseurs des échanges de biens et de services. Ces opérations non monétaires sont inscrites aux résultats de la Société à la juste valeur des biens et services échangés, augmentant ainsi les produits et les charges relatifs à la production et à la présentation de spectacles pour un montant de 99 098 $ (2001 : 114 337 $).

7. Dépôts à terme

Les dépôts à terme portent intérêt à un taux variant de 2,65 % à 3,08 % (2001 : 4,35 % à 4,40 %).

8. Subventions à recevoir du gouvernement du Québec

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec présentées à court terme correspondent aux intérêts courus sur la dette à long terme, aux intérêts payés et non remboursés sur les emprunts bancaires et aux remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice.

Quant à celles présentées à long terme, elles représentent le total des engagements du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations et à leur maintien, diminué des remboursements de capital sur la dette à long terme qu'il a déjà effectués et de ceux à faire au cours du prochain exercice.

9. Immobilisations

	2002			2001
	Coût ou valeur attribuée	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrain	4 621 570 $	– $	4 621 570 $	4 621 570 $
Bâtisse	23 901 091	7 319 709	16 581 382	17 178 909
Ajouts et réparations majeures à la bâtisse	4 385 169	2 641 385	1 743 784	1 930 948
Équipement technique de scène	4 791 038	3 459 834	1 331 204	1 345 749
Ameublement et équipement de bureau	271 163	215 670	55 493	45 489
Équipement informatique	343 094	324 743	18 351	37 495
	38 313 125 $	13 961 341 $	24 351 784 $	25 160 160 $

31 août 2002

10. Emprunts bancaires

La Société détient, auprès d'une institution financière, une marge de crédit pour son fonctionnement renouvelable annuellement au 30 novembre. Les sommes empruntées sont autorisées par le gouvernement du Québec jusqu'à concurrence de 800 000 $ et portent intérêt au taux préférentiel. Au 31 août 2002, cette marge de crédit n'était pas utilisée par la Société.

Le gouvernement du Québec a autorisé la Société à contracter les emprunts suivants relatifs au maintien des immobilisations :

	2002	2001
Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant maximum de 777 100 $ portant intérêt au taux préférentiel, échéant le 30 novembre 2002.	554 000 $	360 000 $
Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant maximum de 870 500 $ portant intérêt au taux préférentiel, échéant le 30 novembre 2002.	167 000	–
	721 000 $	360 000 $

Le montant maximum autorisé par le gouvernement du Québec pour les emprunts bancaires relatifs au maintien des actifs s'élève à 1 647 600 $ (2001 : 777 100 $).

11. Dépôts – ventes de billets

À titre de cogestionnaire du réseau de billetterie Billetech, la Société vend des billets pour divers événements. Ces sommes appartiennent majoritairement aux producteurs externes. Ce poste représente les sommes versées par les clients pour les spectacles qui n'ont pas encore été présentés au 31 août 2002.

12. Subventions reportées du gouvernement du Québec

Les subventions reportées ont trait aux immobilisations et à leur maintien ainsi qu'aux impôts fonciers. Les variations survenues dans le solde pour l'exercice sont les suivantes :

	2002	2001
Solde au début	21 182 433 $	22 043 042 $
Engagements du gouvernement relatifs aux immobilisations et à leur maintien	342 159	433 288
Frais d'émission de la dette à long terme	19 149	11 726
Engagements relatifs aux impôts fonciers	188 221	451 328
Montant constaté à titre de subventions à l'égard des impôts fonciers	(451 328)	(402 000)
Amortissement des subventions reportées	(1 232 980)	(1 354 951)
	20 047 654	21 182 433
Engagements du gouvernement destinés à couvrir les charges du prochain exercice	(188 221)	(451 328)
	19 859 433 $	20 731 105 $

13. Dette à long terme

	2002	2001
Emprunts auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec		
• Taux fixe de 10,24 %, remboursable par versements annuels de 181 092 $ jusqu'au 24 octobre 2000 et par un versement de 2 897 472 $ le 24 octobre 2001	– $	2 897 472 $
• Taux fixe de 9,50 %, remboursable par versements annuels de 216 633 $ jusqu'au 1er avril 2004 et par un versement de 1 299 800 $ le 1er avril 2005	1 733 067	1 949 700
• Taux fixe de 5,62 %, remboursable par versements annuels de 210 512 $ jusqu'au 1er juin 2003 et par un versement de 2 314 052 $ le 1er décembre 2003	2 524 564	2 735 076
• Taux fixe de 5,673 %, remboursable par versements annuels de 173 708 $ jusqu'au 11 avril 2005 et par un versement de 1 910 791 $ le 11 avril 2006	2 431 917	2 605 625
• Taux fixe de 6,0364 %, remboursable par versements annuels de 182 369 $ jusqu'au 1er décembre 2009 et par un versement de 1 276 580 $ le 1er décembre 2010	2 735 529	–
	9 425 077	10 187 873
Versements échéant en deçà d'un an	783 222	3 498 326
	8 641 855 $	6 689 547 $

Le gouvernement du Québec verse des subventions pour pourvoir au paiement du service de la dette à long terme.

Les montants des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2003	783 222 $
2004	2 886 763
2005	1 655 877
2006	2 093 161
2007	182 369

31 août 2002

4. Subventions du gouvernement du Québec

	2002	2001
Frais de fonctionnement	1 891 807 $	3 144 872 $
Intérêts sur la dette à long terme	671 339	825 982
Amortissement des subventions reportées du gouvernement du Québec	1 232 980	1 354 951
	3 796 126 $	5 325 805 $

Contrairement à certains organismes du gouvernement, la Société doit payer ses taxes municipales. De plus, en vertu de l'acte de cession de l'immeuble, la Société doit loger gratuitement le Conservatoire de musique de Québec. La subvention de fonctionnement tient compte de ces obligations particulières qui s'élèvent respectivement à 497 404 $ et 202 154 $ (2001 : 1 435 968 $ et 198 732 $).

Ce montant inclut une somme de 8 650 $ (2001 : 8 983 $) pour l'amortissement des frais reportés ainsi qu'une somme de 118 187 $ (2001 : 220 963 $) ayant servi à financer des charges de nature courante relatives au maintien des immobilisations. Ces charges se répartissent comme suit :

	2002	2001
Entretien et gardiennage	81 651 $	196 122 $
Services scéniques	36 536	24 841

5. Gain sur règlement d'un litige

En vertu d'une décision de la Commission municipale de Québec, le mode de taxation municipal et scolaire de la Société a été modifié, et ce, rétroactivement à l'année civile 2001. En contrepartie, la subvention du gouvernement du Québec a été révisée à la baisse d'un montant de 1 600 800 $.

Le gain résultant du règlement se détaille comme suit :

Modification du mode de taxation	1 673 133 $
Revenus d'intérêts	141 323
	1 814 456
Moins :	
Diminution des taxes de l'exercice courant	(986 852)
	827 604 $

6. Opérations non monétaires

La Société effectue avec certains fournisseurs des échanges de biens et de services. Ces opérations non monétaires sont inscrites aux résultats de la Société à la juste valeur des biens et services échangés, augmentant ainsi les produits et les charges relatifs à la production et à la présentation de spectacles pour un montant de 99 008 $ (2001 : 114 337 $).

7. Dépôts à terme

Les dépôts à terme portent intérêt à un taux variant de 2,65 % à 3,08 % (2001 : 4,35 % à 4,40 %).

8. Subventions à recevoir du gouvernement du Québec

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec présentées à court terme correspondent aux intérêts courus sur la dette à long terme, aux intérêts payés et non remboursés sur les emprunts bancaires et aux remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice.

Quant à celles présentées à long terme, elles représentent le total des engagements du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations et à leur maintien, diminué des remboursements de capital sur la dette à long terme qu'il a déjà effectués et de ceux à faire au cours du prochain exercice.

9. Immobilisations

	2002			2001
	Coût ou valeur attribuée	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrain	4 621 570 $	– $	4 621 570 $	4 621 570 $
Bâtisse	25 981 091	7 819 709	16 381 382	17 178 909
Ajouts et rénovations majeures à la bâtisse	4 383 169	2 641 385	1 743 784	1 930 948
Équipement technique de scène	4 791 038	3 459 834	1 331 204	1 345 740
Ameublement et équipement de bureau	271 163	215 670	55 493	45 489
Équipement informatique	343 104	324 743	18 361	37 405
	38 313 125 $	13 961 341 $	24 351 784 $	25 160 061 $

31 août 2002

10. Emprunts bancaires

La Société détient, auprès d'une institution financière, une marge de crédit pour son fonctionnement renouvelable annuellement au 30 novembre. Les sommes empruntées sont autorisées par le gouvernement du Québec jusqu'à concurrence de 800 000 $ et portent intérêt au taux préférentiel. Au 31 août 2002, cette marge de crédit n'était pas utilisée par la Société.

Le gouvernement du Québec a autorisé la Société à contracter les emprunts suivants relatifs au maintien des immobilisations :

	2002	2001
Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant maximum de 777 100 $ portant intérêt au taux préférentiel, échéant le 30 novembre 2002	554 000 $	360 000 $
Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant maximum de 870 500 $ portant intérêt au taux préférentiel, échéant le 30 novembre 2002	167 000	–
	721 000 $	**360 000 $**

Le montant maximum autorisé par le gouvernement du Québec pour les emprunts bancaires relatifs au maintien des actifs s'élève à 1 647 600 $ (2001 : 777 100 $).

11. Dépôts – ventes de billets

À titre de cogestionnaire du réseau de billetterie Billetech, la Société vend des billets pour divers événements. Ces sommes appartiennent majoritairement aux producteurs externes. Ce poste représente les sommes versées par les clients pour les spectacles qui n'ont pas encore été présentés au 31 août 2002.

12. Subventions reportées du gouvernement du Québec

Les subventions reportées ont trait aux immobilisations et à leur maintien ainsi qu'aux impôts fonciers. Les variations survenues dans le solde pour l'exercice sont les suivantes :

	2002	2001
Solde au début	21 182 433 $	22 043 042 $
Engagements du gouvernement relatifs aux immobilisations et à leur maintien	342 159	433 288
Frais d'émission de la dette à long terme	19 149	11 726
Engagements relatifs aux impôts fonciers	188 221	451 328
Montant constaté à titre de subventions à l'égard des impôts fonciers	(451 328)	(402 000)
Amortissement des subventions reportées	(1 232 980)	(1 334 951)
	20 047 654	21 182 433
Engagements du gouvernement destinés à couvrir les charges du prochain exercice	188 221	451 328
	19 859 433 $	**20 731 105 $**

13. Dette à long terme

	2002	2001
Emprunts auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec		
• Taux fixe de 10,24 %, remboursable par versements annuels de 181 092 $ jusqu'au 24 octobre 2000 et par un versement de 2 897 472 $ le 24 octobre 2001	– $	2 897 472 $
• Taux fixe de 9,50 %, remboursable par versements annuels de 216 633 $ jusqu'au 1er avril 2004 et par un versement de 1 299 800 $ le 1er avril 2005	1 733 067	1 949 700
• Taux fixe de 5,62 %, remboursable par versements annuels de 210 512 $ jusqu'au 1er juin 2003 et par un versement de 2 314 652 $ le 1er décembre 2003	2 524 564	2 735 076
• Taux fixe de 5,673 %, remboursable par versements annuels de 173 708 $ jusqu'au 11 avril 2005 et par un versement de 1 910 791 $ le 11 avril 2006	2 431 917	2 605 625
• Taux fixe de 6,0364 %, remboursable par versements annuels de 182 369 $ jusqu'au 1er décembre 2009 et par un versement de 1 276 580 $ le 1er décembre 2010	2 735 529	–
	9 425 077	10 187 873
Versements échéant en deçà d'un an	783 222	3 498 326
	8 641 855 $	**6 689 547 $**

Le gouvernement du Québec verse des subventions pour pourvoir au paiement du service de la dette à long terme.

Les montants des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2003	783 222 $
2004	2 886 763
2005	1 638 877
2006	2 093 161
2007	182 369

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 août 2002

14. Surplus d'apport

Le montant du surplus d'apport correspond à l'évaluation municipale du terrain à la date d'acquisition.

15. Flux de trésorerie

Les espèces et les quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés dans le bilan :

	2002	2001
Encaisse	2 149 164 $	918 447 $
Dépôts à terme	217 392	231 788
	2 366 556	1 150 235 $

Les intérêts sur la dette à long terme payés par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à 797 906 $ (2001 : 686 589 $).

Au cours de l'exercice, des immobilisations ont été acquises à un coût total de 297 857 $, dont des immobilisations pour un montant de 30 497 $ qui sont incluses dans les comptes fournisseurs au 31 août 2002. Des décaissements totalisant 267 360 $ ont été effectués pour l'achat des immobilisations.

16. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

17. Régimes de retraite

La Société cotise aux trois régimes de retraite auxquels participent certains membres de son personnel. Deux de ces régimes sont à cotisations déterminées donnant droit à des prestations de retraite, de cessation de service et de décès, alors que l'autre est un régime interentreprises à prestations déterminées soit le Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) du gouvernement du Québec. Ce régime comporte des garanties à la retraite et au décès.

À la fin de l'exercice, les régimes à cotisations déterminées ont un excédent d'actifs de 35 875 $ (2001 : 67 875 $).

Les cotisations de la Société, imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 119 027 $ (2001 : 111 671 $), la Société ayant résolu d'utiliser une partie de l'excédent d'actif, soit 32 000 $ (2001 : 33 000 $), au cours de l'exercice. Les obligations de la Société envers ces régimes se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

18. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 2001 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2002.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 août 2002

14. Surplus d'apport

Le montant du surplus d'apport correspond à l'évaluation municipale du terrain à la date d'acquisition.

15. Flux de trésorerie

Les espèces et les quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés dans le bilan :

	2002	2001
Encaisse	2 149 164 $	918 447 $
Dépôts à terme	217 392	231 788
	2 366 556	1 150 235 $

Les intérêts sur la dette à long terme payés par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à 797 906 $ (2001 : 686 589 $).

Au cours de l'exercice, des immobilisations ont été acquises à un coût total de 297 857 $, dont des immobilisations pour un montant de 30 497 $ qui sont incluses dans les comptes fournisseurs au 31 août 2002. Des décaissements totalisant 267 360 $ ont été effectués pour l'achat des immobilisations.

16. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

17. Régimes de retraite

La Société cotise aux trois régimes de retraite auxquels participent certains membres de son personnel. Deux de ces régimes sont à cotisations déterminées donnant droit à des prestations de retraite, de cessation de service et de décès, alors que l'autre est un régime interentreprises à prestations déterminées soit le Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) du gouvernement du Québec. Ce régime comporte des garanties à la retraite et au décès.

À la fin de l'exercice, les régimes à cotisations déterminées ont un excédent d'actifs de 35 875 $ (2001 : 67 875 $).

Les cotisations de la Société, imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 119 027 $ (2001 : 111 671 $), la Société ayant résolu d'utiliser une partie de l'excédent d'actif, soit 32 000 $ (2001 : 33 000 $), au cours de l'exercice. Les obligations de la Société envers ces régimes se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

18. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 2001 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adaptée en 2002.

IMMOBILISATIONS

Au cours de l'exercice 2001-2002, le gouvernement du Québec a octroyé une somme de 0,9 million $ au Grand Théâtre par l'entremise du plan de maintien des actifs de la Société. Ces fonds, dont une partie a été dépensée cette année, sont affectés aux immobilisations ainsi qu'à l'entretien et à la réparation de l'immeuble et à l'acquisition d'équipements scéniques.

Ces investissements importants ont permis à la Société de réaliser divers travaux et de remplacer certains équipements scéniques, afin de demeurer à la fine pointe des progrès technologiques.

Les services scéniques ont acquis un chariot élévateur permettant la manutention de charges lourdes, ce qui accélère et rend plus sécuritaires les montages. À la salle Louis-Fréchette, les cabines d'éclairage et de projection ont été rénovées. La salle de travail de l'habilleuse a été entièrement réaménagée et équipée afin de mieux convenir aux besoins des artistes. L'acquisition de palans électriques permettra d'accrocher des pièces d'équipement et des éléments de décor au gril de la scène. Un projecteur de relève pour les films de 35 mm et des projecteurs vidéo ont également été acquis afin de satisfaire les exigences techniques croissantes à cet égard. En ce qui concerne l'éclairage même, des projecteurs asservis ont été achetés et les pupitres ont profité d'une mise à jour complète de leurs logiciels et d'une augmentation de leur capacité en matière d'effets. Dans le domaine de la sonorisation, on a acheté des pièces essentielles pour les pupitres afin d'assurer un service continu en cas de défectuosité technique. Enfin, plusieurs appareils de traitement et d'enregistrement audio ont été acquis, ce qui permettra de répondre aux normes de plus en plus élevées en la matière.

À l'intérieur comme à l'extérieur du Grand Théâtre et du Conservatoire de musique, un certain nombre de travaux annuels de rénovation, de peinture et de rafraîchissement ont été réalisés. Le foyer de la salle Octave-Crémazie a été rénové, ce qui le rend plus accueillant pour la clientèle. Du côté de la rue Saint-Amable, on a procédé à la première phase de la réfection des dalles des trottoirs et des marches. Diverses plantations ont été effectuées afin qu'une partie du couvert végétal puisse se renouveler autour de l'immeuble. Enfin, on a entrepris l'inspection complète des transformateurs, des composants et des commandes de l'entrée électrique.

EFFECTIF ET PERSONNEL RÉGULIER

L'effectif régulier autorisé de la Société compte 35 postes au 31 août 2002. La Société embauche aussi, sur une base occasionnelle, plus de 150 employés, principalement des préposé(e)s à l'accueil, des techniciens de scène et des caissières-téléphonistes.

EFFECTIF RÉGULIER

Centre de responsabilité	Effectif
Direction générale	
Direction générale	2
Services scéniques	10*
Administration	5
Immeuble	5
Sous-total	**22**
Direction du marketing	
Communications	5
Accueil	1
Billetterie	7
Sous-total	**13**
Total	**35**

* Ce qui comprend sept techniciens réguliers, mais exclut le personnel de scène pigiste.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

La Société du Grand Théâtre de Québec poursuit ses efforts de sensibilisation et de formation auprès des membres de son personnel, plus particulièrement auprès de ceux appelés à gérer des dossiers comportant des renseignements personnels. Ainsi, un plan d'action est en voie d'élaboration et comprendra entre autres une procédure d'inventaire et de mise à jour des fichiers de renseignements personnels.

PERSONNEL RÉGULIER AU 31 AOÛT 2002

Direction générale

Francine Grégoire
Directrice générale

Céline Couture
Adjointe administrative

Services scéniques

Michel Desbiens
Chef de service

Jean Crépeau
Technicien aux services scéniques

Anne-Marie Perreault
Secrétaire

Émile Journeault
Chef machiniste
salle Louis-Fréchette

Robert Charbonneau
Chef sonorisateur
salle Louis-Fréchette

Serge Gingras
Chef éclairagiste
salle Louis-Fréchette

Claude Taillon
Chef projectionniste
salle Louis-Fréchette

Jean Bussières
Chef machiniste
salle Octave-Crémazie

Robert Caux
Chef sonorisateur
salle Octave-Crémazie

Gérard St-Laurent
Chef éclairagiste
salle Octave-Crémazie

Administration

Jean-François Fusey
Chef de service

Hélène Lévesque
Technicienne en administration

Jean-Guy Morin
Technicien en administration

Chantal Audet
Secrétaire-réceptionniste

Christine St Louis
Secrétaire

Immeuble

Marcel Robitaille
Chef de service

Jacques Lebel
Électricien

Denis Delaunais
Ouvrier certifié en entretien

Gaétan Roy
Frigoriste électricien A2

Jacques Perron
Journalier

Direction du marketing

Ann Mundy
Directrice du marketing

Lyse McKinnon
Chef du service à la clientèle et des ventes

Michel Côté
Responsable de la programmation

Annick Courcy
Relationniste

Geneviève Bergeron
Chargée de projets

Constance Jalbert
Secrétaire

Billetterie

Jean Lemieux
Chef de service

Michèle Bilodeau
Adjointe

Francine Pouliot
Chef caissière

Lynda Gendron
Caissière

Johanne Yelle
Caissière

Suzanne Huot
Caissière

Célyne Painchaud
Secrétaire

COMMANDITAIRES

La Société du Grand Théâtre de Québec tient à remercier particulièrement tous ses commanditaires et collaborateurs qui, par leur contribution financière ou par des services, ont aidé la Société à produire et à présenter des spectacles en 2001-2002.

Partenaires financiers

Alex Coulombe ltée
Brasserie Molson
Charton-Hobbs
Kraft Canada inc.
Le Groupe Perrier du Canada ltée

Fournisseurs de services

Cafétérias de la Capitale inc.
CHRC-AM
CITF-FM
CJMF-FM
CKRL-MF
Éditions à quatre mains enr.
Floralies Jouvence inc.
Hôtel Lœws Le Concorde
L'Auberge du Quartier
L'Auberge L'Autre Jardin
Le Groupe Restos Plaisirs
Le Journal de Québec
Le Soleil
Les Ailes de la Mode
Musique Richard Gendreau inc.
Productions Sadéfil inc.
Société Radio-Canada
Télé-4
Voir Québec

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

Conformément au règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, le conseil d'administration du Grand Théâtre de Québec a adopté, le 20 septembre 1999, son propre code d'éthique et de déontologie. Aucun manquement à ce code n'a été constaté au cours du dernier exercice financier. En vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*, ce code doit être publié dans le rapport annuel.

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Le Code de déontologie de la Société du Grand Théâtre de Québec a pour objectif de préserver l'intégrité et l'impartialité des administrateurs et de favoriser la transparence au sein de la Société.

Le Code de déontologie s'applique aux administrateurs définis comme étant les membres du conseil d'administration et la directrice générale de la Société.

PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE

L'administrateur contribue, dans le cadre de son mandat, à la réalisation de la mission de la Société et à la bonne administration de ses biens. Sa contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

L'administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie établis par les lois et les règlements ainsi que par le présent code. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et il est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre les décisions indépendamment de toute considération de partisanerie politique. En outre, le président du conseil et la directrice générale doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.

L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions. Il doit dénoncer à la Société tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

La directrice générale ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association, mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'elle y renonce ou en dispose avec diligence.

La directrice générale n'a droit, pour l'exercice de ses fonctions, qu'à la seule rémunération reliée à celles-ci. Si elle est désignée par le répondant pour agir à titre de membre du conseil d'administration d'une autre entité, elle doit faire remise au répondant des jetons de présence et des autres honoraires reçus de l'autre entité.

Tout autre administrateur qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la Société doit dénoncer par écrit cet intérêt au président du conseil et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération ou à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Le présent article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher un administrateur de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de la Société par lesquelles il serait aussi visé.

L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la Société avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

L'administrateur ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

La directrice générale doit exercer ses fonctions de façon exclusive, sauf si le conseil la nomme ou la désigne aussi à d'autres fonctions. Elle peut, toutefois, avec le consentement du président du conseil, exercer des activités didactiques pour lesquelles elle peut être rémunérée et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.

L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage (dont les billets de spectacle et les frais de stationnement) et d'une valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

L'administrateur doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

Le président du conseil doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs de la Société.

L'ADMINISTRATEUR AYANT CESSÉ D'EXERCER

L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Société.

L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société, ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public. La Société ne peut quant à elle traiter avec cet administrateur dans les circonstances ci-haut indiquées.

MESURES DE PRÉVENTION

L'administrateur doit, dès sa nomination, prendre connaissance des dispositions du Code de déontologie et attester qu'il en a pris connaissance. Il doit en outre déclarer les intérêts directs et indirects qu'il détient dans des entreprises, organismes et associations susceptibles de le placer en situation de conflit d'intérêts. Il doit également signaler toute modification survenant en cours de mandat.

L'administrateur doit indiquer les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, leur nature et leur valeur dès qu'ils prennent naissance.

L'administrateur qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt et celui de la Société doit identifier toute situation potentielle ou réelle de conflit d'intérêts, et en informer les membres du conseil. Il doit alors s'abstenir de participer à toute décision et délibération portant sur cet organisme, cette entreprise ou cette association et se retirer pour la durée des délibérations et du vote. Cette déclaration est contresignée au procès-verbal de la réunion des membres.